



## gratification pour stagiaire de la formation professionnelle

Par **FR TRAVAIL**, le **12/08/2012** à **14:38**

Bonjour,

J'ai accepté une gratification de mon employeur de stage en tant que stagiaire de la formation professionnelle et j'ignore si j'ai le droit.

Dans mon contrat de stage, il est grosso modo écrit que puisque je touche une rémunération de la part de l'état et de la région, je ne peux prétendre à aucune rémunération de mon employeur de stage.

Mon employeur de stage ma donné une gratification sans l'affirmer officiellement.

J'ai déclaré par écrit à l'inspection du travail avoir eu une gratification sans que mon employeur de stage le reconnaisse et je suis désormais déclaré salarié à son entreprise.

Je souhaiterais savoir quelle est ma responsabilité et les risque(s) que j'encoure d'avoir accepté cette gratification. Devrait je rembourser à l'état et la région ou à l'employeur du stage ? Je suis perdu et je me culpabilise ? Merci de votre éventuelle aide !

Par **P.M.**, le **13/08/2012** à **11:59**

Bonjour,

A priori, l'employeur peut vous verser une gratification mais si vous êtes indemnisé d'autre part, il faudrait déclarer le montant reçu...

Par **FR TRAVAIL**, le **13/08/2012** à **12:02**

J'ai eu une réponse de la part de la région et de l'inspection du travail, apparemment, ce serait légal pour le stagiaire d'accepter une gratification. J'attends leurs confirmations écrite.